Bouquet Provincial

Livret Actualisé

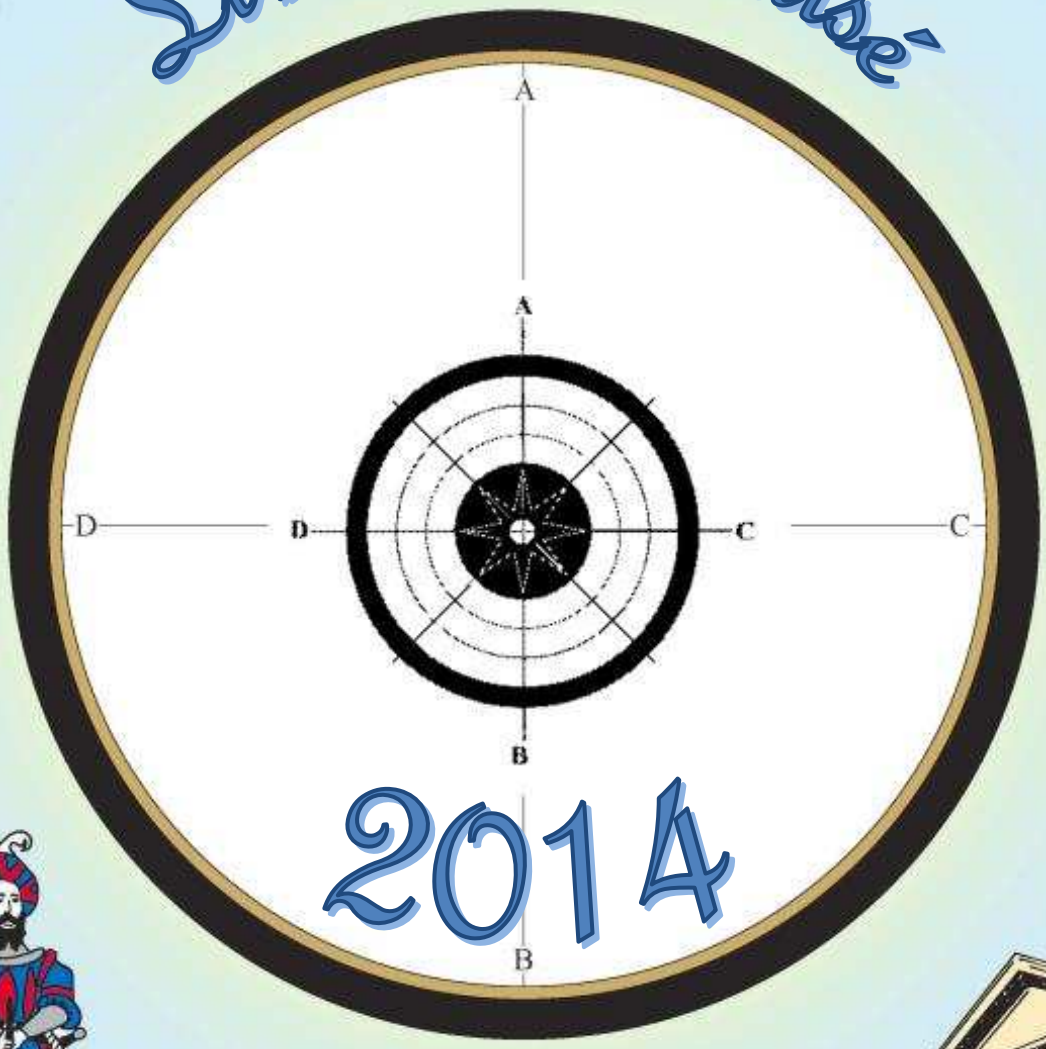

2014

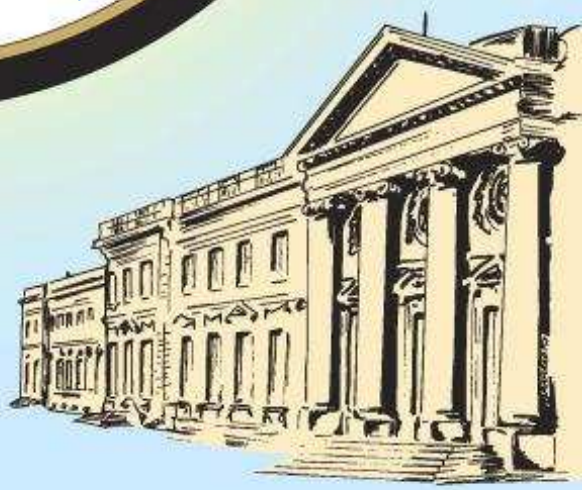

Commission Traditions
Ligue de Picardie
de Tir à l'Arc

AVANT PROPOS :

Ce livret a été élaboré à la suite des Etats Généraux de l'Archerie qui se sont tenus à Compiègne le 13 Janvier 2013. Il est issu d'une première publication de M. Marcel LEVIEUX (1964) et qui disait :
« *Celui qui écrirait une autre brochure sur les Bouquets Provinciaux dans cinquante ans, ne dirait pas autre chose que ce qui va suivre. C'est au moins un encouragement de savoir qu'un travail entrepris aujourd'hui, ne sera pas périmé demain !* ».
50 ans, c'est aujourd'hui : Il en sera, bien évidemment, repris l'essentiel du contenu actualisé et adapté aux règlements et usages de notre époque.

QU'EST-CE QU'UN BOUQUET ?

C'est la présentation officielle d'un échange de fleurs entre deux compagnies d'une même région

Préliminaires

Un bouquet provincial se compose de 2 phases : La parade et les tirs du grand prix.

S'il génère un chiffre d'affaire important, il peut être source de bénéfices conséquents pour la compagnie. Mais il représente un investissement pour celle-ci tant en termes financiers que humains.
La parade va mobiliser la totalité de la compagnie pour défiler mais aussi un nombre important de bénévoles et d'arbitres dans son organisation et sa gestion. Ceux-ci seront sollicités dans les compagnies avoisinantes et également parmi les habitants de la commune ou des environs.
Les tirs du grand prix représentent environ 150 journées de gardes (5 personnes pendant 30 jours) et, donc, autant de bénévoles. Pour une compagnie moyenne de 30 licenciés cela représente 5 journées de garde pour chacun d'entre-eux étalées sur 4 mois. On peut envisager que 50% des gardes soient assurées par la compagnie organisatrice, 25% par les compagnies voisines (Ronde) et 25% par des volontaires divers tels que voisins, amis ou compagnies d'une autre ronde ou ligue.
La charge des adhérents de la compagnie se réduit alors sensiblement.

Après décision prise en assemblée générale (au minimum 1 an avant), d'organiser un bouquet provincial et avoir défini la date de la parade :
- L'inscrire au calendrier fédéral et informer les différentes instances de l'archerie.
- Informer la municipalité
- Définir le cadre juridique et financier du bouquet.

Exemples (non exhaustifs) :

- **1er cas** : La compagnie d'arc est totalement autonome financièrement, et assure, seule, l'organisation de la parade et des tirs. Outre une éventuelle subvention, la municipalité apporte son aide technique indispensable.
- **2ème cas** : Une association type "Loi 1901", limitée dans le temps, est créée avec la municipalité, la compagnie d'arc et d'éventuelles associations locales pour l'organisation et le financement du bouquet.
- **3ème cas** : La municipalité prend en charge l'organisation et le financement de la parade. A la charge de la compagnie d'arc d'organiser les tirs du bouquet.

SOMMAIRE :

1- La préparation 4
2- Les partenaires 5
3- Les autorisations 5
4- Les décorations du défilé 5
5- La parade
A. Les décorations 6
B. Le parcours 6
C. L'ordre du cortège 7
D. L'accueil des compagnies 8
E. La messe 9

6- L'équipement du jeu
A. Les dispositions spécifiques 10

7- Le grand prix :
A. Le mandat et l'invitation 11
B. Les réservations 12
C. Le règlement du tir 13
D. Les tirs 15
E. Les classements & récompenses 18

Annexes :
1. Le mandat (exemple) 20
2. La lettre d'invitation (exemple) 21
3. Le site internet (exemple) 22
4. La fiche de marque 23
5. La feuille d'accueil des compagnies 24

1- La préparation

Elle nécessite surtout une organisation rigoureuse et un partage des tâches bien établi au sein du bureau. Les associations locales ont également un rôle très important.

S'assurer d'un engagement sans faille de la municipalité. Le bouquet est aussi une fête de village, la municipalité est donc partenaire à part entière dans le projet.

Prévoir un comité de responsables (planning pour suivi des opérations) :

Budget : un budget prévisionnel doit être établi dès le début du projet. Il doit être réaliste car les subventions des instances régionales et départementales sont soumises à présentation de factures. Un budget moyen doit s'équilibrer sur la base de 1000 participants aux tirs. Prévoir l'ouverture d'un compte «Bouquet» pour le dissocier du compte «Compagnie». Les grosses recettes sont principalement la vente des assiettes et les inscriptions aux tirs.

Quelques conseils :

Le Conseil régional ne finance que les phases finales telles que les championnats de France. Le bouquet provincial n'est que sélectif.

On peut obtenir une subvention dans le cadre de "Fêtes et Traditions".

Dossiers à demander au Conseil régional de Picardie à Amiens.

L'Office culturel régional de Picardie (OCRP) prête des banderoles et des oriflammes. Cette publicité du Conseil régional est recommandée et appréciée.

La Ligue de Picardie de Tir à l'Arc peut également prêter oriflammes et décorations.

L'aide de la municipalité ou de prêteurs anonymes fait partie des solutions.

Ne pas oublier qu'il est plus facile de trouver de l'argent que des bénévoles.

La vente des assiettes (elle est apparue la première fois de manière durable au bouquet de Longueval en 1949) et les inscriptions des pelotons avant la parade permet une rentrée d'argent non négligeable.

Les activités préliminaires :

- Décorations (sur le parcours, au jeu d'arc)
- Le choix des fanfares (prévoir les contrats à passer)
- Prévoir le logo des assiettes qui sera la marque du bouquet également pour le vase, le programme et tous les objets spécifiques au bouquet, le fabricant, la commande. Prévoir la réalisation de 1000 à 1200 assiettes.
- Les cadeaux aux porte-drapeaux
- Le parc auto
- L'aménagement de l'emplacement de l'autel pour la messe
- Le banquet pour les officiels (si prévu dès le matin)
- Le recrutement des Jeunes Filles (élection de la reine des jeunes filles)
- Les robes, les tenues des pages
- Conception des affiches (ne pas oublier partenaires et sponsors)
- Conception des mandats (informations complètes, laissez passer portes drapeaux, plans d'accès, parkings, etc.…)
- Conception et vente du programme
  Ce livret peut être un document qui réunit les informations concernant la journée de la parade et celles de la compagnie avec des publicités qui constituent une source de financement supplémentaire.
- Prix à définir selon le montant global (prévoir les coupes pour les 1ers de chaque catégorie)
- Expédition des mandats et affiches (Fédération)

A ne pas négliger : La communication : Conférences de presse, Associations locales, Radios locales, Plaquette.

La remise du bouquet : La compagnie ayant organisé le dernier bouquet devra apporter le vase emblème de la ronde (province ou région concernée) à la compagnie organisatrice du nouveau bouquet. Cette « remise » prend la forme d'un défilé composé de jeunes filles et des archers qui, selon la tradition, se déroule entre les deux compagnies en s'arrêtant dans chaque compagnie se trouvant sur la route pour permettre à ses archers de rendre hommage au vase.

Aujourd'hui cette remise peut se résumer à une cérémonie entre les deux compagnies et les autorités des municipalités concernées. Elle peut être organisée quelques semaines avant la date du bouquet ou juste avant la parade de celui-ci.

2- Les partenaires :

La municipalité (aide financière, logistique et autres), associations locales participantes
Le Conseil général et le Conseil régional (subventions)
La Ronde, le Comité départemental, la Ligue (aide financière, bénévoles et autres)
La Fédération Française de Tir à l'Arc (diffusion du mandat)
Le Musée de l'Archerie (Statue de Saint Sébastien)
Présidence de la République (Vase de Sèvres)
Les Sponsors (ils seront les bienvenus).

3- Les Autorisations :

Mairie : Autorisation de manifestation, Autorisation d'affichage.

Préfecture, Gendarmerie: Date et parcours du défilé, Sécurité des accès, Stationnements, Déviations éventuelles.

Pompiers, Police municipale, Secours : Protection des chars, circuits d'évacuation le long du défilé et sur le lieu de la messe.

4- Les Invitations :

L'évêque et le Clergé
- Le Préfet - Le Sous-préfet - Les Sénateurs et Députés locaux
- Le Président du Conseil Régional - Le Président du Conseil Général - Le Maire et les élus locaux
- Le Président de la FFTA - Le Président de la Ligue - Le Président du Comité Départemental - Les Présidents de Rondes
- Le Conservateur des musées locaux (en particulier le musée de l'Archerie à Crépy en Valois).
- Les présidents des associations locales.

5- La parade :

La date se situe habituellement courant mai mais sujet à discussions. La mairie doit être associée à ce choix pour éviter toute concurrence.

Attention, c'est pendant le mois de juin qu'il y aura le plus grand nombre d'inscrits pour les tirs. La parade s'effectue le matin ou l'après-midi.

Avantages de l'après-midi :

- Plus de temps pour enregistrer les 250 ou 300 drapeaux (cela pouvant être fait le matin).
- Evite le déjeuner des officiels qui coûte très cher, sauf si la municipalité le prend à sa charge.
- Etale dans la journée le tir aux assiettes et les festivités.
- La remise du bouquet peut être organisée le matin.

A- Les décorations du défilé :

Elles sont prévues plusieurs mois à l'avance. Les habitations et commerces sur le parcours seront avantageusement ornés de fleurs et motifs selon les envies de chacun sur le thème de l'archerie et des archers. Contacter les diverses associations « Club de personnes âgées », « Ateliers divers », «Centres aérés». Il faudra plusieurs milliers de fleurs réalisées avec du papier crépon.

La décoration des rues par les habitants et commerçants se fera le matin prévu pour la parade.

Il peut être judicieux de placer sur le parcours du défilé des banderoles telles que « **Honneur aux Archers** » ou « **Grande fête traditionnelle des Archers** ». Ces ornements auront un double rôle de décoration et de promotion de la manifestation à l'attention des spectateurs.

La parade comprendra environ 6 à 8 chars décorés ainsi que autant de fanfares et groupes musicaux qui auront un rôle d'animation du défilé.

B- Le Parcours :

- **Itinéraire : 3 km** au maximum. 300 compagnies représentent une longueur équivalente. Cela signifie que, lorsque la tête du défilé atteint le lieu de la messe, la dernière compagnie est sur le départ.
  Important : Pour cette raison : Eviter absolument que le parcours ne se croise (forme de 8)
  - Prévoir une zone de 800 à 1200 m avant le point de départ pour la constitution et la mise en place de la parade. Les arbitres auront cette charge particulière de placer chars, musiques et archers selon l'ordre établi (voir « ordre du cortège »).
    Typiquement on place 40 à 50 drapeaux entre deux chars, musiques, fanfares ou animations.
  - Prévoir la participation éventuelle d'archers handicapés (éviter autant que possible pavés, marches ou dénivellation importante, …)
  - Prévoir également la circulation des chars. (Encombrement, Virages, Sécurité, …) A propos de la sécurité des chars ; il est indispensable de prévoir deux personnes encadrant chaque char qui surveillerons que personne, et en particulier un enfant, ne circule à proximité de celui-ci et de ses roues.
  - Le passage du cortège devant les principaux commerçants de la commune est souvent apprécié de ceux-ci. Les inciter à ouvrir leurs magasins ce jour là donne de l'intérêt vis à vis des spectateurs.
  - Le défilé (formation du cortège, voir programme), en lien avec les arbitres.
  - Installer le podium des officiels de préférence à l'endroit ou la plus grande partie du défilé est visible (place, carrefour, …)
- La durée de la parade ne doit pas dépasser 1 heure.
- Il est évident que la parade ne peut s'effectuer sans l'aide de :
  - La municipalité et ses services techniques, les associations locales, la population (surtout les résidents se trouvant sur le parcours).
  - Organisation - Sécurité et service d'ordre : Arbitres, gendarmerie, pompiers, police municipale
  - La compagnie (réception des drapeaux, dépôt de gerbe aux monuments aux morts).

- Les musiques (accueil des fanfares)

- **Sur le parcours :**
  - Vente d'assiettes, de programmes, de produits dérivés (prévoir plusieurs stands)
  - Buvettes / Restauration : Plusieurs stands installés dans la ville (prévoir les repas pour les bénévoles, les arbitres et leurs accompagnateurs…)
  - Le Tir aux assiettes : Les chevalets, le terrain, la sécurité
  - La Messe, La Partie de vin de jardin au jeu d'arc
  - Le Vin d'honneur des officiels

- Sécuriser les recettes (stands de ventes et transferts).
- Prévoir des parkings pour les voitures des archers et leurs accompagnateurs (environ 300 véhicules) ainsi que le stationnement de quelques cars affrétés par certaines ligue ou rondes (une trentaine). Si les parkings sont trop éloignés du parcours de la parade on s'expose à des stationnements non maîtrisés.

C- Ordre du Cortège :

1) Les tambours et hallebardes ;
2) Le clergé ;
3) La compagnie organisatrice encadrant les demoiselles de la localité portant le Bouquet qui sera offert ultérieurement et celui qui a été reçu lors de la remise du bouquet ;
4) Les demoiselles et les archers de la compagnie qui a remis le bouquet à la compagnie organisatrice;
5) Les prix que la compagnie offre pour son concours sur cibles et les pantons ;
6) Les sociétés locales ;
7) Préfet, Généraux, Sous-préfet, Députés, Sénateurs, Conseillers Généraux,
   Le Maire, les Adjoints et les Conseillers Municipaux de la localité, les invités ;
   Les présidents et membres du conseil supérieur de la fédération ; Les présidents des rondes ;
   Ces personnalités ne participent au défilé que jusqu'à la tribune officielle.
8) Les champions et dignitaires ;
9) Les compagnies, placées sur deux rangs, selon leur ordre d'inscription, encadrant leurs drapeaux et marchant chacune dans l'ordre suivant :
   a) Empereur,
   b) Roi,
   c) Officiers, tous revêtus de leurs écharpes,
   d) Les Archers.

   Les numéros 1, 2, 3 et 4 sont réservés aux compagnies :
   1. Qui offre le bouquet (organisateur du précédent bouquet de la ronde)
   2. Qui le reçoit (organisateur de l'année)
   3. Qui le recevra l'année suivante (si celle-ci est connue).

   Si la compagnie colonelle et l'ordre de Saint Sébastien (Soissons) sont présents ils seront placés en 4ème position.

D- L'accueil des compagnies :

Préparation :

- 300 cartons numérotés (les chiffres pairs de couleur jaune et les chiffres impairs de couleur bleue) et munis d'un lien permettant leur fixation au drapeau.
- Deux listes d'accueil (une pour les drapeaux pairs et une pour les drapeaux impairs) destinées à recueillir les noms des compagnies avec le nombre d'archers participant au défilé (voir annexe 5)
- Un plan du parcours du défilé et des différents lieux spécifiques de la manifestation (notamment les stands et lieux de vente de souvenirs ainsi que les parkings) pour les porte-drapeaux.
- Un cadeau souvenir aux porte-drapeaux (selon les possibilités de l'organisateur)

Environ 3 heures avant le départ du défilé il est nécessaire de prévoir un lieu d'accueil des compagnies désirant participer à la parade : Il est possible d'y installer diverses animations.

Sur place : Le greffe et l'accueil

Le placement dans la parade de chaque compagnie dépendant du numéro obtenu lors de l'accueil et, donc, de l'ordre d'arrivée ; vous allez voir certaines d'entre-elles se présenter plusieurs heures avant l'ouverture du greffe. Prévoir une zone ou elles pourront ranger leur drapeau dans l'ordre de leur arrivée.

- Le porte-drapeau de la compagnie organisatrice, accompagné de deux tambours, accueille les drapeaux dans l'ordre de leur arrivée par groupe de six :
  Le maître de cérémonie les place en rang face au porte drapeau puis un roulement de tambour est envoyé pendant que les drapeaux s'inclinent devant celui de l'organisateur.
  Les drapeaux s'approchent ensuite des stands d'accueil (prévoir le fléchage si nécessaire)
- Installer 4 stands : (généralement dans la mairie)
  - 2 stands pour accueillir les drapeaux pairs et impairs où leur seront distribués les cartons numérotés (qu'ils devront attacher à leur drapeau ou bannière) et autres accessoires et cadeaux de bienvenue. Sur ces stands sera remplie la feuille d'accueil (annexe 5) qui sera utilisée par les arbitres pour pointer les drapeaux présents à la messe.
    Cette feuille servira également à tirer au sort les compagnies participant à la partie de vin de jardin après la messe parmi celles qui auront donné leur accord.
  - un stand pour inscrire les pelotons et retenir les dates pour le tir du grand prix.
  - un stand de vente de l'assiette du bouquet et autres objets dérivés (écusson, autocollants,…)

Un minimum de 5 personnes à l'accueil et deux à l'extérieur sont nécessaires pour la bonne gestion du greffe.

Si un site internet a été mis en place il aura été ouvert en début d'année et aura permis à la plupart des compagnies candidates de réserver au préalable leur date de tir pour le grand prix (voir « 7-B Réservations »). Ainsi le stand réservé à l'inscription des compagnies pour ce tir sera peu sollicité. Lors du bouquet de Compiègne en 2013 seules 15 compagnies (sur 298) ont été accueillies sur ce stand.
Les cartons numérotés permettront aux arbitres chargés de l'encadrement de la parade de placer les drapeaux au bon endroit dans le défilé. Ces cartons servent également à pointer la présence des porte-drapeaux à la messe.

E- La messe :

A l'issue du défilé a lieu la messe traditionnelle consacrée aux archers.
Prévoir l'horaire de telle sorte que le début de la messe ait lieu au moins 2 heures après le départ du défilé (1 heure de défilé + 1 heure pour la longueur de celui-ci) afin que le dernier drapeau puisse assister au début de l'office.
Tous les porte-drapeaux sont tenus d'y assister. Afin de s'assurer de cela un arbitre sera chargé de contrôler l'entrée des drapeaux à la messe. On regroupera les numéros pairs d'un coté du plateau de la messe et les numéros impairs de l'autre (d'où l'intérêt des différentes couleurs). Une liste des drapeaux présentés à l'accueil permettra de vérifier la présence de tous les drapeaux dans le défilé et à la messe.
Si certains drapeaux se dispensent de cette obligation, leur éventuelle inscription au tir du grand prix sera annulée. Il est souhaitable que le système de réservation puisse offrir la possibilité de contrôler cette règle.

Bien sur de nombreux spectateurs seront présents :
Il faut prévoir un espace pouvant recevoir environ 800 personnes (porte-drapeaux compris). Il est bien entendu difficile de concevoir cet espace couvert : Lors du bouquet de Noyon en 2007 dont la messe eu lieu dans la cathédrale ; il y avait encore de nombreuses personnes sur le parvis.
Lorsque cela est possible un site tel qu'un hall d'exposition serait apprécié en cas de mauvais temps.

Les différents vases et récompenses présentées lors du défilé seront exposés devant l'autel.

Ce peut être l'occasion de faire bénir un nouveau drapeau de l'une des compagnies participantes.
Après la messe il est d'usage de pratiquer une partie de vin de jardin qui oppose la compagnie organisatrice à la compagnie offrant le bouquet (précédent organisateur dans la ronde ou la région) d'une part et deux compagnies tirées au sort d'autre part parmi les participants à la parade qui auront donné leur accord lors de l'inscription du drapeau (voir feuille d'accueil annexe 5).
Cette partie de vin de jardin se déroule en 8 à 12 haltes sans haltes de réglage et la carte utilisée (une carte Beursault normale) est décorée de motifs tels que des grappes de raisin ou des fleurs (prévoir 4 cartes de cette nature).

6 – L'Equipement du jeu :

Nous ne reviendrons pas sur la constitution du jeu qui est décrite en détail dans le thème VI du guide du dirigeant :

Fiche 10 « Installation d'un terrain Beursault ». Toutes les indications nécessaires à l'élaboration du site y sont définies.

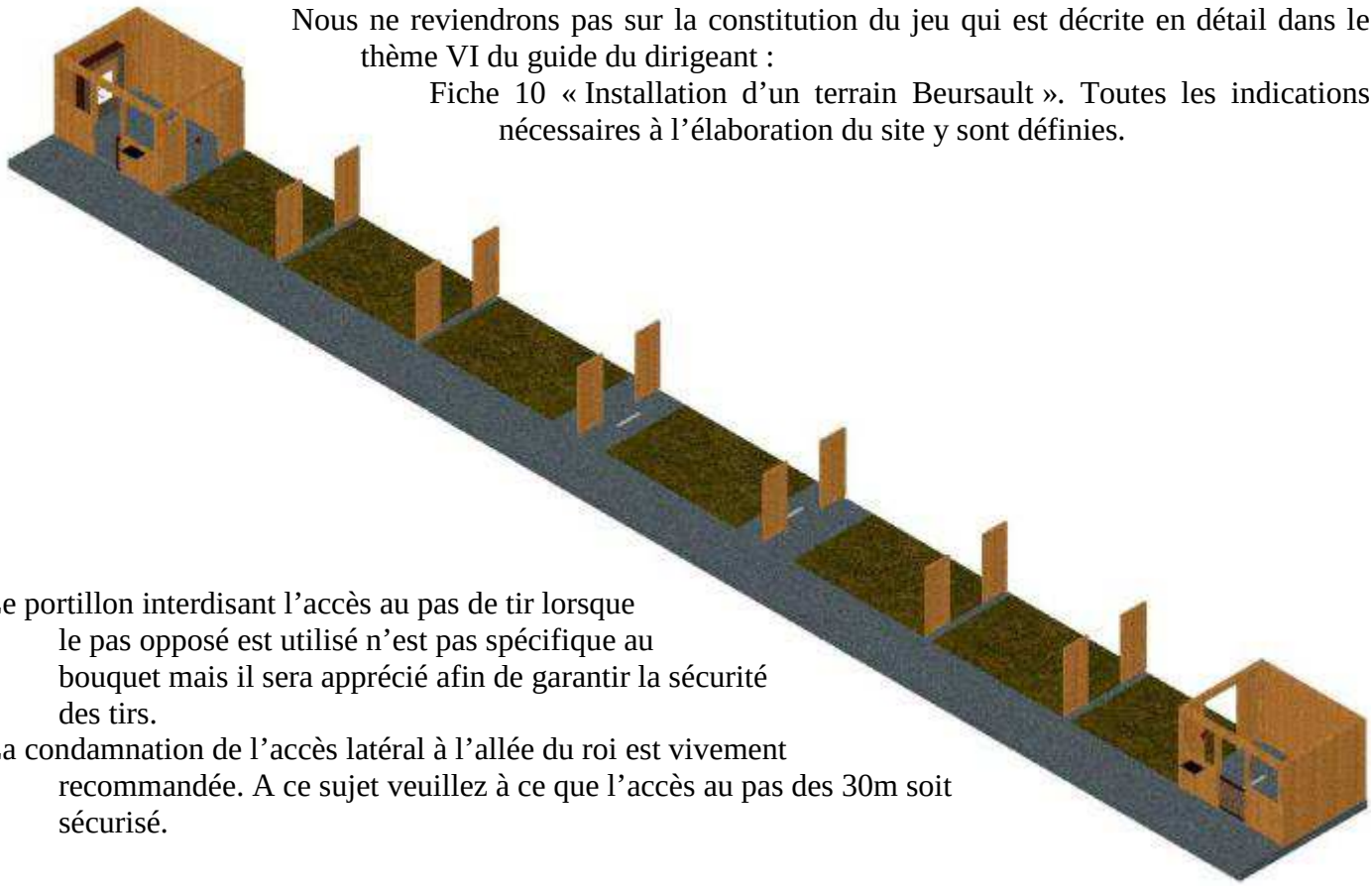

Le portillon interdisant l'accès au pas de tir lorsque le pas opposé est utilisé n'est pas spécifique au bouquet mais il sera apprécié afin de garantir la sécurité des tirs.

La condamnation de l'accès latéral à l'allée du roi est vivement recommandée. A ce sujet veuillez à ce que l'accès au pas des 30m soit sécurisé.

A- Dispositions spécifiques au bouquet Provincial :

Un drapeau rouge : Utilisé pour interrompre le tir lorsque le garde pantons doit se déplacer devant la carte afin de vérifier un cordon ou relever un marmot. Celui-ci devra se placer de telle manière que l'archer sur le pas de tir opposé le remarque dans son champ de vision ; c'est à dire en face du marmot (les archers avec un arc à poulies ne voient que le chapelet dans leur loupe) :

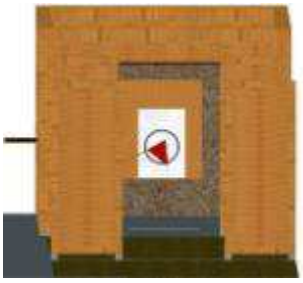

Un dispositif sonore (et/ou visuel) destiné à annoncer les points à l'archer et au marqueur :

A chaque impact, le marqueur sonnera une fois pour 1 point, deux fois pour 2 points et trois fois pour le noir central.

Ce dispositif peut être complété par un affichage de la valeur du coup sur le pas de tir et/ou à proximité du marqueur.

7 - Le grand prix

Le grand prix se déroule dès le lendemain de la parade et jusqu'à la date limite de qualification au championnat de France Beursault. C'est à dire de la mi-mai jusqu'à 15 jours avant la date du championnat de France.

Cela représente environ 15 à 18 semaines. Il se tire généralement les samedis et dimanches à raison de 4 départs par jour (8^h, 10^h30, 14^h et 16^h30). Dans les compagnies disposant d'un jeu double cela permet d'accueillir 16 pelotons par semaine soit 280 pelotons (environ 1400 archers).

L'expérience montre qu'il faut compter sur la participation de 1500 à 1600 archers. Cela signifie qu'il faudra, soit organiser des tirs en semaine, soit inviter des compagnies voisines à prêter leurs jeux pour compléter l'offre.

Le plus souvent les deux solutions sont adoptées.

Les dimensions de la cible (45cm) et du chapelet (12,5cm) étant identiques pour le Bouquet et le Beursault, le tir du bouquet peut être qualificatif.
Pour cette raison il est indispensable de permettre à tous les archers candidats concernés la réservation d'une date de tir.

Quels sont les tireurs admis au Grand Prix ?

- Tout archer possédant une licence FFTA de type « A », « J » ou « H » (Pratique en Compétition) avec certificat médical.
- La participation au tir du grand prix est une obligation faite aux archers des ligues de **Flandres, Picardie, Champagne, Ile de France, Seine-Maritime (76) et Eure (27)** qui désirent participer au Championnat de France Beursault.
- Tout Archer des ligues précédemment citées dont la Compagnie n'a pas participé à la Parade, à condition qu'il paie, à titre de donateur, une offrande au moins égale à six fois la mise du Grand Prix.

Par contre, sont exclus :

- Tout archer privé de ses droits civiques.
- Tout archer qui ne peut présenter sa carte fédérale à jour de ses cotisations et du certificat médical.
- Tout archer qui fait l'objet d'une sanction disciplinaire.
- Tout archer entré dans une Compagnie, sans certificat de démission en règle de la Compagnie à laquelle il appartenait précédemment.

Il est important que la personne et/ou le système de réservation des dates de tir soit en mesure de contrôler ces conditions. La qualification au Championnat de France en dépend.

A- Le mandat et l'invitation (annexes 1 et 2)

L'impression est à la charge de la compagnie organisatrice, mais c'est la FFTA qui en assure la diffusion.

Le mandat regroupe tous les classements et récompenses (voir ce chapitre) et l'invitation donne toutes informations concernant la parade et les modalités de réservation ainsi que les différents tarifs. L'invitation comporte également une partie destinée au porte-drapeau qui lui donnera accès aux parkings réservés et au greffe pour retirer son numéro de place dans le défilé.

Ces deux formules seront envoyées à toutes les compagnies souhaitant participer au bouquet, dans l'objectif de les informer de ces différentes organisations.

La fourniture des marmots et des cartes de tir sont à la charge de l'organisateur. Celui-ci peut les réaliser à sa convenance à la condition que ceux-ci respectent les caractéristiques réglementaires (voir chapitre « Règlements »)

B- Les réservations

La réservation peut être envoyée par courrier grâce à la partie concernée de l'invitation reçue par la compagnie.

Cependant, de nos jours, un site internet est incontournable … (voir exemple annexe 3)

Plusieurs sociétés proposent leurs services et de nombreuses possibilités de création d'un site gratuit existent. Voici un résumé (non exhaustif) de ce que ce site peut proposer :

- La présentation de la compagnie organisatrice : la plupart des compagnies actuelles possèdent un site propre cependant il est préférable de créer un site dédié afin de limiter au seul bouquet les informations fournies. Cette présentation devra fournir les coordonnées du responsable du bouquet (Renseignements et Inscriptions) ainsi qu'un plan d'accès au jeu de la compagnie et des jeux utilisés lors du grand prix.

- La présentation de la parade :
  - Parcours
  - Plan d'accès et parkings : voitures (environ 300) et autocars (environ 30)
  - Animations le jour du défilé
  - Hébergements et restauration
  - Après le jour du défilé : Photos, Vidéos …

- Le calendrier des jours et heures de tir offerts ainsi que les différents jeux disponibles selon les dates.

- En corrélation avec le précédent chapitre la possibilité pour les compagnies de retenir une date et, en conséquence, ne plus permettre de réservations ultérieures pour cette même date. la possibilité de consulter les réservations effectuées. Un e-mail sera envoyé conjointement au responsable des inscriptions et à la compagnie afin d'informer et de confirmer la réservation. Le règlement de la mise sera envoyé par courrier à l'organisateur dans les 30 jours faute de quoi un e-mail d'avertissement sera envoyé puis, faute de règlement, la réservation sera supprimée. Si la conception du site le permet un paiement en ligne peut être mis en place.

- Après le défilé toutes les compagnies ayant participé seront dûment enregistrées avec leur numéro de drapeau afin de valider les réservations (pour les ligues concernées : voir page précédente)

- La saisie des scores et mesures des noirs de chaque tireur. Une passerelle avec le logiciel de la fédération est un plus.

- La gestion des classements : Compte tenu de la durée de la compétition, l'affichage des classements en temps réel est un point apprécié des participants qui peuvent ainsi suivre leur position dans les résultats.

  Si le logiciel officiel de la fédération peut gérer le classement aux points (telle une compétition Beursault), il est inopérant pour la gestion des classements au noir. Si le site ne peut gérer cela il faudra utiliser un tableur ou un classement manuel.

En fin de compte un tableau exhaustif des tirs réservés avec les marqueurs présents est indispensable à la gestion de l'accueil des archers. Une commission sera créée dont la responsabilité sera la gestion des inscriptions, la gestion de l'accueil et le recrutement des marqueurs ainsi que la gestion des classements.

C - Le règlement du tir :

Il se déroule selon les règles du tir au Beursault : 20 Haltes à 50m (ou 30m pour les minimes et benjamins) (voir manuel de l'arbitre Chapitre II-1 : le tir sur cibles extérieures ; C-5 : Le tir Beursault)

- La carte est particulière : il n'y a pas de zones de point 1 et 2 dans la carte : celle-ci ne vaut que 1 point
- Prévoir environ 150 à 200 cartes soit environ une carte par butte et par jour de 4 pelotons ce qui représente environ 450 à 500 flèches. Il faut remarquer que le coût varie peu en fonction du nombre de tirages pour ce type d'impression (offset).

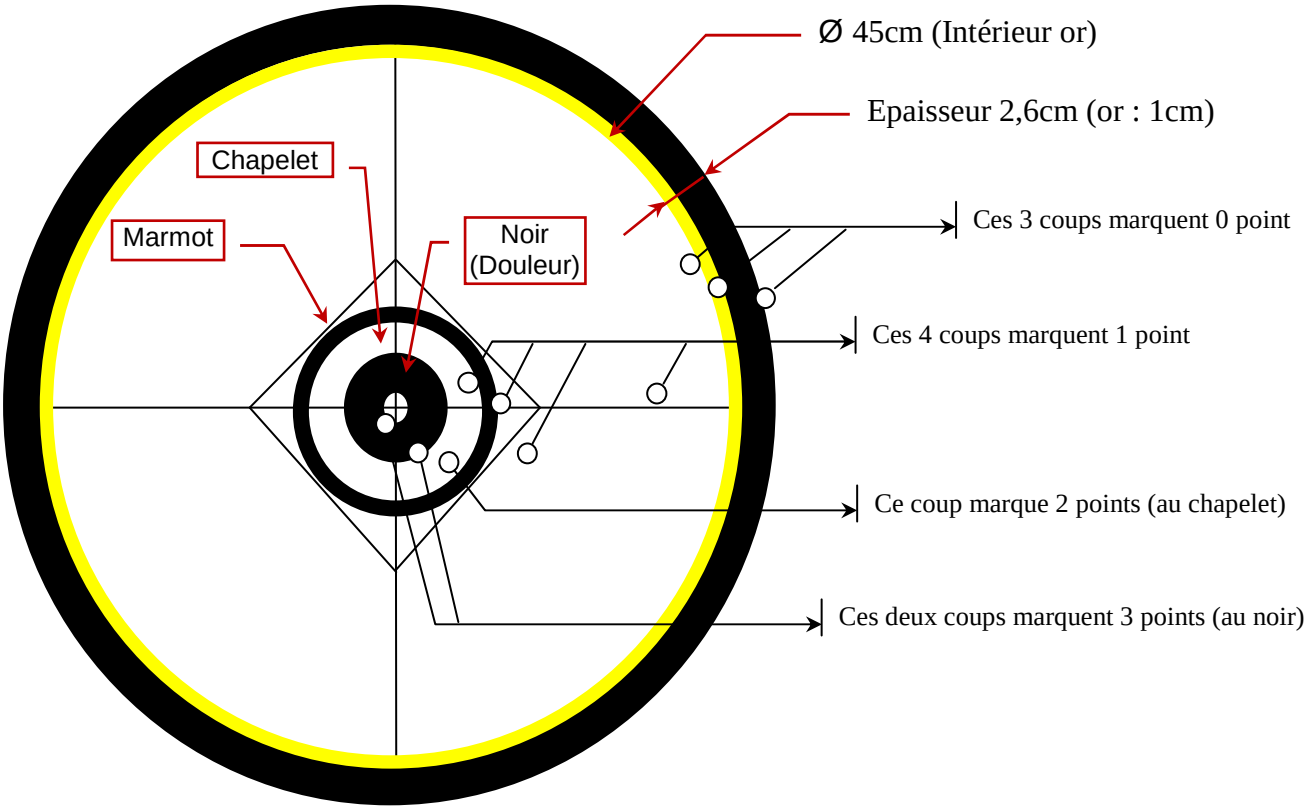

De même le marmot est spécifique au tir du bouquet : le diamètre du noir est de 56mm au lieu de 40mm

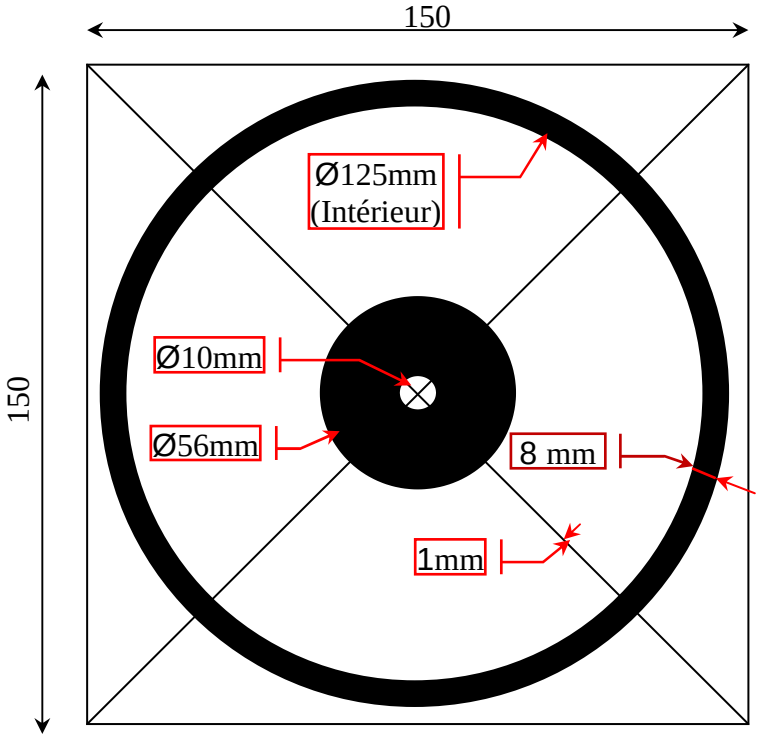

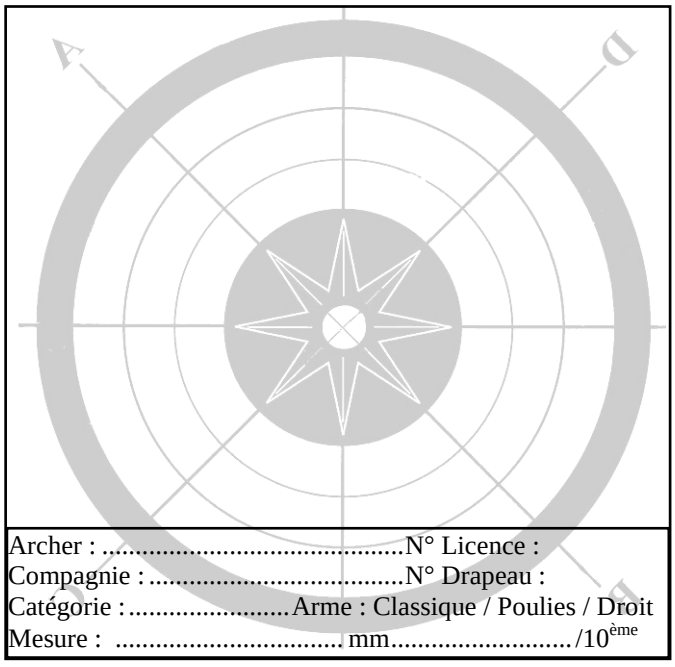

Il faut prévoir environ 1500 marmots. qui peuvent être décorés (carton 400gr/m^2) :
Il peut être utile pour enregistrer les auteurs et valeurs des coups au noir de placer au dos du marmot un cadre de renseignements. Attention : éviter de placer ce cadre sur le milieu du carton pour éviter qu'il ne soit criblé d'impacts.

Les cartes sont généralement richement décorées : carton de 350 à 400 gr/m^2 taille 67x100 cm

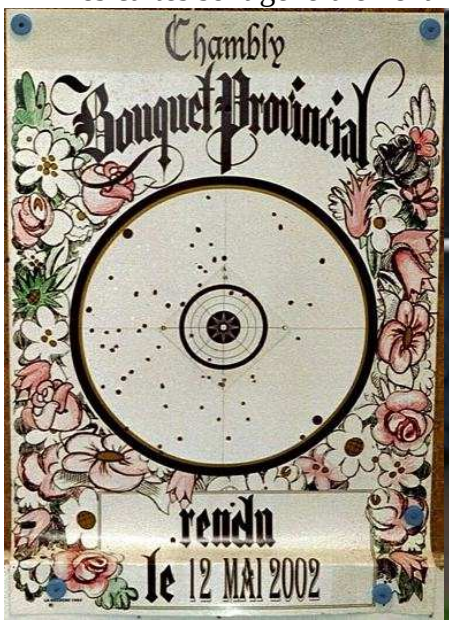

Chambly 2002

Précy sur Oise 2004

Fismes 2008

Choisy au bac 2012

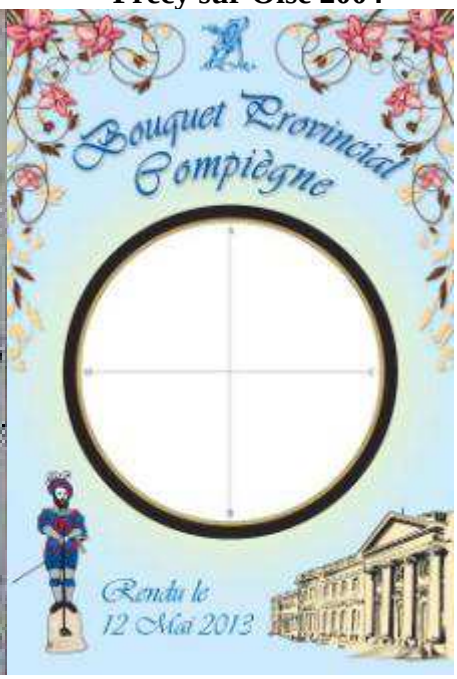

Compiègne 2013

D- Le déroulement des tirs:

Il est souhaitable que l'équipe d'accueil soit composée de deux marqueurs par jeu et d'une personne chargée de recevoir les participants (en particulier lorsque ceux-ci se présentent alors que le tir précédent est en cours). Ainsi, pour un jeu double, 5 personnes sont nécessaires pour assurer les tirs.

Un tir prend de 2^h à 2^h30 pour un peloton de 5 archers.

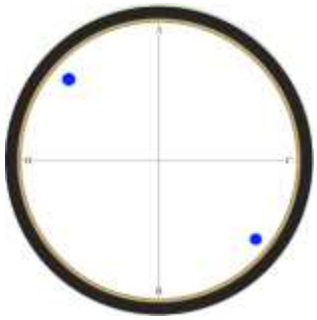

A l'accueil des archers il leur sera demandé s'ils veulent miser la pastille pour gagner une assiette. Dans l'affirmative on placera deux pastilles d'environ 10mm de diamètre proches du cordon doré en haut à gauche et en bas à droite de la carte :

Ainsi, si lors du tir (à l'exception des flèches de réglage), leur flèche touche l'une des pastilles une assiette commémorative leur sera offerte. Cette mise est généralement de ¼ du prix de vente de l'assiette.

La position des pastilles n'est pas imposée : il est d'usage, pour ajouter de l'intérêt au hasard du pari, de les placer à proximité du cordon extérieur.

La fiche de marque (voir annexe 4)

Elle sera élaborée de façon à regrouper les archers d'une même compagnie sur une seule feuille. C'est pourquoi il est souhaitable que l'adresse du responsable y soit mentionnée. Elle comportera les valeurs des 40 flèches et comptabilisera les comptes de chaque valeur :

- Chapelets : nombre de 2 + nombre de 3 = les flèches à l'intérieur du marmot (Ø 12,5 cm)
- Honneurs : nombre de flèches à l'intérieur de la carte (Ø 45 cm)
- Points : nombre de 1 x 1 + nombre de 2 x 2 + nombre de 3 x 3 (maximum 120 points)

Les marqueurs (Gardes Pantons) :

- le premier, chargé de remplir la fiche marque, prend place face à la butte maîtresse : Lors du tir « Retour » il sonne les coups afin d'indiquer à l'archer le résultat de son tir puis marque cette valeur sur la fiche de marque.
- Le second, face à la butte d'attaque, lors du tir « Aller » sonne les coups indiquant à l'archer et au premier marqueur la valeur de celui-ci.

Le premier marqueur fera les totaux sur la feuille de marque et fera signer les archers après vérification.

En l'absence de sonnette ou d'affichage il est possible pour les marqueurs ; soit de suivre les archers avec la fiche marque ainsi qu'il est procédé lors du championnat de France (Avantage : Un seul marqueur est nécessaire par jeu); soit de montrer au marqueur du pas opposé et aux archers un panneau indiquant la valeur du point.

Le marmot :

Le mandat fait mention d'une récompense « au noir » : cela signifie que les meilleures flèches, indépendamment du score final de l'archer, seront relevées et mesurées afin d'établir un classement selon la distance au centre de la carte.

Un « marmot » (voir chapitre « règlements ») est placé au début des haltes marquantes. Il est possible de placer le marmot au début des haltes d'essai et, ainsi, moyennant une participation supplémentaire, relever des coups au noir sur les flèches de réglage.

Le Tir :

Le tir se déroule en 20 haltes précédées de 2 haltes de réglage.

Avant le tir le Garde Panton fait l'appel des archers et indique l'ordre de tir (défini de leur propre choix lors de l'inscription à l'accueil). Il est souhaitable que les archers tirant à 30m (Benjamins et Minimes) soient placés en premier dans l'ordre des tirs. En effet il est dangereux pour eux de s'avancer sur le pas de tir sans être certain que tous les archers précédents ont fini de tirer. Lorsqu'ils tirent en premier, les archers qui se trouvent sur le pas de tir à 50m peuvent les voir et s'abstenir de bander leur arc tant qu'ils sont présents.

Cet ordre de tir ne doit pas être modifié de toute la compétition.

Une dérogation est prévue pour les tireurs handicapés et les personnes âgées. Ils tireront 10 volées de deux flèches dans un sens, puis 10 volées de deux flèches dans l'autre sens. Ils seront inscrits dans un peloton de tireurs valides et tireront les derniers. Le premier tireur valide se chargera de rapporter les flèches. Ce sont encore les tireurs valides qui les aideront dans leurs déplacements.

L'archer dispose, pour chaque flèche, de 60 secondes sur le pas pour la tirer.

Lorsque l'archer se présente sur le pas de tir pour tirer sa première flèche il doit saluer la compagnie :
« ***Mesdames, Messieurs, Archers je vous salue*** ».
Les autres archers présents doivent alors lui répondre : « ***Salut*** ».
Dans ce but il est nécessaire que tous les archers du peloton restent près du pas de tir pendant l'envoi de la première flèche de chacun des archers présents.

Selon le règlement décidé par l'organisateur les cartes peuvent êtres habillées de marmots lors des haltes d'essai ou non. Dans le cas ou elles le sont, les noirs faits lors des flèches de réglages peuvent être relevés. Cette possibilité fait généralement l'objet d'une option payante.

A la fin du tir une pratique dite « Salut aux buttes » consiste en une halte supplémentaire (non marquante) à l'issue de laquelle les archers saluent une nouvelle fois (les autres archers, cette fois ne répondent pas). Durant un bouquet provincial, il est préférable de l'éviter car elle présente plusieurs dangers :

- Les autres archers, sachant le tir fini, peuvent selon la configuration les lieux, être amenés à traverser l'allée du roi.
- Une halte supplémentaire prend du temps (jusqu'à plus de 10 mn si les archers utilisent leur temps de 1 mn par flèche) qui peut compromettre le respect de l'horaire.

Le tir du peloton achevé il est indispensable de fournir aux archers une attestation de sa participation au bouquet afin de lui permettre son éventuelle inscription au championnat de France Beursault. Cette attestation peut être rédigée sur un papier libre ou consignée dans le passeport de l'archer. Il faudra y indiquer la date et le lieu du tir (la compagnie organisatrice du bouquet) avec la mention du nombre d'honneurs et du nombre de chapelets car ce sont ces valeurs qui constituent le critère de qualification. Cette mention sera complétée du nom et de la signature du greffier (si possible un arbitre).

Le « Noir » :

Le marqueur qui voit un impact dans le noir doit juger si celui-ci peut être classé parmi les meilleurs : il n'y a pas de règle précise pour cela cependant on peut considérer que 15mm pour un arc à poulie, 20mm pour un arc classique et 28mm (le noir) pour un minime, benjamin ou un arc droit sont des valeurs pouvant être retenues pour un classement éventuel.

Dans ce cas le marqueur **abaisse le drapeau rouge** en travers de l'allée indiquant ainsi l'interruption du tir. Le garde pantons et l'archer doivent, le cas échéant, se découvrir.

- l'archer, auteur du tir, se place sur le pas de tir de la butte visée
- Le Garde-Panton retire la flèche et le marmot de la cible et les présentent ensemble (pointe en bas) à l'archer
- Il lui dit alors : « ***Félicitations chevalier*** »
- L'archer retire alors sa flèche du marmot en lui répondant : « ***Merci chevalier*** » et le marqueur complète le cadre d'information au dos afin d'identifier l'auteur du coup. L'impact est entouré et l'archer signe celui-ci.
- Le marqueur place alors un marmot neuf sur la carte et dit en le montrant « ***Il est là*** » afin de signaler aux archers suivants qu'ils peuvent reprendre le tir dès que le drapeau sera relevé.

La mesure de la valeur du coup au noir (distance du centre du marmot au centre de l'impact) se fait soit à l'aide d'un compas à pointes sèches du type « Compas Ognard » soit à l'aide d'un calibre à coulisse muni de pointes permettant de le positionner fidèlement au centre du marmot et au centre de l'impact qui aura été préalablement matérialisé avec une pastille métallique du diamètre de la flèche.

La mesure se fait au 1/10ème ou 1/20ème de mm selon l'instrument utilisé.

Il n'est pas raisonnable d'essayer d'obtenir une meilleure précision compte tenu du fait que l'impact de la flèche aura créé un trou d'un diamètre non maîtrisé et, de plus, ovale. La mise en place de l'obturateur ne peut être fiable en deca de l'épaisseur d'un « cheveu » ! De plus le diamètre de l'obturateur ne sera jamais exactement celui de la pointe de la flèche et encore moins celui du trou.

C'est pourquoi il est important que le marmot soit fait d'un carton aussi résistant que possible afin que l'orifice créé par la flèche soit le plus net possible. Il s'agit d'adopter le meilleur compromis entre résistance du marmot et résistance de la flèche. De même on veillera à remplacer un marmot excessivement criblé avant de relever un impact qui serait trop voisin d'un trou préalablement réalisé par un autre archer.

Il est souhaitable que toutes les mesures soient réalisées par le même instrument et la même personne afin d'assurer une homogénéité des méthodes et des relevés.

Si les mesures aboutissent à des valeurs identiques pour plusieurs archers ceux ci sont déclarés ex-æquo et recevrons la même somme égale à celle gagnée par le premier classé.

Mesure de la valeur d'un « Noir »

Compas "OGNARD"

E - Classements & Récompenses:

Le mandat (Annexe 1) doit prévoir deux types de classements :

- Un classement aux points (tel celui d'un concours Beursault habituel)
- Un classement dit « ***au Noir*** » issu de la mesure des coups faits au noir sur les marmots relevés durant la compétition

Classement aux points :

Celui-ci peut être géré par le logiciel officiel de la fédération ; il y aura alors des récompenses par catégories d'âge.

Il est d'usage de récompenser le premier par une coupe ou une assiette et les 5 premiers (3 en arc à poulie et arc droit) en espèces. Les tarifs peuvent êtres par exemple : 35, 30, 25, 20 et 15€. Le nombre de prix et les montants sont évidemment fonction de la participation.

Ce classement peut être complété par un classement par équipe (5 tireurs en arc classique et 3 tireurs en arc à poulies et arc droit) dont on récompensera les 5 premiers en arc Classique et les 3 premiers en arc à poulies et arc droit.

Y ajouter également un classement au chapelet toutes catégories confondues. On distinguera, outre les types d'arc, les distances de 50m et 30m comme pour le classement aux noirs.

L'ensemble de ces classements représente une dotation de 3500€ environ.

Classement aux noirs :

On distinguera 4 séries :

1 – Arc Classique à 50m (Toutes catégories de Super Vétéran à Cadet)
De 160€ au premier jusque 5€ au 250ème.

2 – Arc Classique à 30m (Minimes et Benjamins)
De 50€ au premier jusque 5€ au 50ème.

3 – Arc à poulies (Toutes catégories confondues)
De 160€ au premier jusque 5€ au 100ème.

4 – Arc Droits
De 40€ au premier jusque 5€ au 20ème.

Dotation du classement aux noirs 5500€ environ

Bien sûr toutes ces valeurs sont évaluées en fonction de la participation et peuvent être adaptées.

A titre d'information voici les nombres de participants au bouquet de Compiègne en 2013 :
298 compagnies au défilé. 372 pelotons inscrits aux 39 journées de tirs pour 1560 archers.

BENJAMINES DAMES ARC CLASSIQUE	11				
BENJAMINS HOMMES ARC CLASSIQUE	20				
MINIMES DAMES ARC CLASSIQUE	21				
MINIMES HOMMES ARC CLASSIQUE	51				
CADETTES DAMES ARC CLASSIQUE	23	CADETTES DAMES ARC A POULIES	2		
CADETS HOMMES ARC CLASSIQUE	67	CADETS HOMMES ARC A POULIES	9		
JUNIORS DAMES ARC CLASSIQUE	15	JUNIORS DAMES ARC A POULIES	3		
JUNIORS HOMMES ARC CLASSIQUE	21	JUNIORS HOMMES ARC A POULIES	7		
SENIORS DAMES ARC CLASSIQUE	102	SENIORS DAMES ARC A POULIES	29	SENIORS DAMES ARC DROIT	10
SENIORS HOMMES ARC CLASSIQUE	269	SENIORS HOMMES ARC A POULIES	135	SENIORS HOMMES ARC DROIT	48
VETERANS DAMES ARC CLASSIQUE	74	VETERANS DAMES ARC A POULIES	26		
VETERANS HOMMES ARC CLASSIQUE	219	VETERANS HOMMES ARC A POULIES	77		
SUPER VETERANS DAMES ARC CLASSIQUE	48	SUPER VETERANS DAMES ARC A POULIES	15		
SUPER VETERANS HOMMES ARC CLASSIQUE	180	SUPER VETERANS HOMMES ARC A POULIES	78		

Arc Classique	1121
Arc à Poulie	381
Arc Droit	58
Dames	378
Hommes	1182
Total	1 560

La remise des prix :

La cérémonie de remise des prix du bouquet sera organisée environ 2 à 4 semaines après la fin des tirs.

En préparation de cette cérémonie, il convient de rédiger une feuille de résultats par compagnie participante résumant les récompenses de ses archers accompagnée du chèque du montant de la somme de ces récompenses. Ces documents seront remis au responsable de la compagnie s'il est présent à la remise des prix. Dans le cas contraire ils seront envoyés à l'adresse préalablement recueillie sur la feuille de marque lors du tir. La rédaction de ces feuilles nécessite le regroupement par compagnie de tous les classements concernés par le mandat (en 2013 cela représentait 250 compagnies et, donc, autant de chèques d'un montant total de 9155€)

Il est impératif que les archers recevant un prix soient en tenue blanche ou de compagnie.

Le vase de sèvres récompensant le meilleur coup au noir en arc classique sera remis par le prefet.

Les invitations : Identiques à celles envoyées lors de la parade. Pensez à convoquer la presse

La manifestation est analogue à la remise des prix d'un championnat régional ou national en ce sens qu'elle devra accueillir 200 personnes environ et que le nombre de récompense atteint 150 pour les prix à l'honneur (aux points) et près de 500 pour les récompenses aux noirs. On ne les citera évidemment pas tous dans ce dernier cas !

Une salle équipée d'un podium et d'une sonorisation est indispensable. Il est souhaitable qu'il y soit affiché l'intégralité des classements.

Prévoir un vin d'honneur.

Annexe 1

Fédération Française de Tir à l'Arc - Ligue de Picardie
Département de l'Oise - Ronde de la Vallée de l'Oise

La Compagnie des Archers de Compiègne

En partenariat avec la ville de Compiègne

Présente le ***Dimanche 12 mai 2013***

Le BOUQUET PROVINCIAL

Inscription des drapeaux à partir de 6h à la mairie place de l'hôtel de ville
Tir aux assiettes de 14h a 17h au Centre d'Archerie Zac de Mercières
Départ de la parade à 9h Cours Guynemer
Ouverture des tirs du bouquet du 18 mai 2013 au 22 septembre 2013

Grand Prix au noir — 5 640 €

Arc Classique :

Toutes catégories à 50m

1er 160 €	6ème 110 €	11ème au 20ème	25 €
2ème 150 €	7ème 100 €	21ème au 30ème	20 €
3ème 140 €	8ème 90 €	31ème au 100ème	15 €
4ème 130 €	9ème 60 €	101ème au 150ème	10 €
5ème 120 €	10ème 40 €	151ème au 200ème	8 €
		201ème au 250ème	6 €

Minimes/Benjamins

1er 50 €	6ème au 10ème 10 €
2ème 45 €	11ème au 20ème 8 €
3ème 40 €	21ème au 50ème 5 €
4ème 35 €	
5ème 30 €	

Arc à Poulies :

Toutes catégories

1er 120 €	6ème 45 €	11ème au 20ème	10 €
2ème 100 €	7ème 25 €	21ème au 30ème	8 €
3ème 90 €	8ème 20 €	31ème au 40ème	7 €
4ème 75 €	9ème 16 €	41ème au 50ème	6 €
5ème 60 €	10ème 14 €	51ème au 100ème	5 €

Arc Droit :

Toutes Catégories

1er 40 €	6ème au 10ème 8 €
2ème 35 €	11ème au 20ème 5 €
3ème 30 €	
4ème 25 €	
5ème 15 €	

Dotation globale :
9 155 €

Un vase de Sèvres offert par le président de la République sera remis à l'auteur de la plus belle flèche de la compétition en Arc Classique.

La mise est de 8€ pour les archers tirant à 50m et de 6€ pour les archers tirant à 30m.

Un droit d'inscription de 40€ par peloton sera demandé à la réservation.

Cette somme n'est ni remboursable ni transférable à une autre date sauf si votre peloton comprend des archers tirant à 30m.

Prix particulier à l'honneur Arc Classique — 2 060 €

Super-Vétérans		Vétérans		Seniors		Equipe 5 tireurs	
Hommes	Dames	Hommes	Dames	Hommes	Dames	Chapelet	Honneurs
1er 35 €	1er 35 €	1er 35 €	1er 35 €	1er 35 €	1er 35 €	1er 40 €	1er 40 €
2ème 30 €	2ème 30 €	2ème 30 €	2ème 30 €	2ème 30 €	2ème 30 €	2ème 35 €	2ème 35 €
3ème 25 €	3ème 25 €	3ème 25 €	3ème 25 €	3ème 25 €	3ème 25 €	3ème 30 €	3ème 30 €
4ème 20 €	4ème 20 €	4ème 20 €	4ème 20 €	4ème 20 €	4ème 20 €	4ème 25 €	4ème 25 €
5ème 15 €	5ème 15 €	5ème 15 €	5ème 15 €	5ème 15 €	5ème 15 €	5ème 20 €	5ème 20 €

Juniors		Cadets		Minimes/Benjamins		Individuel au chapelet
Hommes	Dames	Hommes	Dames	Hommes	Dames	
1er 35 €	1er 35 €	1er 35 €	1er 35 €	1er 35 €	1er 35 €	1er 40 €
2ème 30 €	2ème 30 €	2ème 30 €	2ème 30 €	2ème 30 €	2ème 30 €	2ème 35 €
3ème 25 €	3ème 25 €	3ème 25 €	3ème 25 €	3ème 25 €	3ème 25 €	3ème 30 €
4ème 20 €	4ème 20 €	4ème 20 €	4ème 20 €			4ème 25 €
5ème 15 €	5ème 15 €	5ème 15 €	5ème 15 €			5ème 20 €

Prix particulier à l'honneur Arc à poulies — 1 395 €

Super-Vétérans		Vétérans		Seniors		Equipe 3 tireurs	
Hommes	Dames	Hommes	Dames	Hommes	Dames	Chapelet	Honneurs
1er 35 €	1er 35 €	1er 35 €	1er 35 €	1er 35 €	1er 35 €	1er 40 €	1er 40 €
2ème 30 €	2ème 30 €	2ème 30 €	2ème 30 €	2ème 30 €	2ème 30 €	2ème 35 €	2ème 35 €
3ème 25 €	3ème 25 €	3ème 25 €	3ème 25 €	3ème 25 €	3ème 25 €	3ème 30 €	3ème 30 €

Juniors		Cadets		Prix particulier à l'honneur Arc Droit		Individuel au chapelet
Hommes	Dames	Hommes	Dames	Hommes	Dames	
1er 35 €	1er 35 €	1er 35 €	1er 35 €	1er 35 €	1er 35 €	1er 40 €
2ème 30 €	2ème 30 €	2ème 30 €	2ème 30 €	2ème 30 €	2ème 30 €	2ème 35 €
3ème 25 €	3ème 25 €	3ème 25 €	3ème 25 €	3ème 25 €	3ème 25 €	3ème 30 €

Prix spécial à la compagnie la plus éloignée (minimum 5 tireurs) : 60 €
Pendant le tir du bouquet la mise aux assiettes est de 4€ la pastille (une mise par tir).
Pas de noir aux flèches d'essai
Inscription des pelotons aux tirs du bouquet sur internet : http://www.bouquetprovincial.fr
Email : Inscriptions@bouquetprovincial.fr
La compagnie des archers de Compiègne se réserve le droit de modifier le présent mandat en cas de nécessité.

Annexe 2

Laissez-passer porte-drapeau
COMPIEGNE
Bouquet Provincial
12mai 2013
Ronde de la Vallée de l'Oise

A détacher et à présenter aux agents de sécurité

Inscriptions des drapeaux à la Mairie de 6h00 à 8h30
Rassemblement sur le Cours Guynemer (Bords de l'Oise)
Départ de la parade sur le pont Solférino à 9h
Bienvenue à toutes et à tous, le meilleur accueil vous sera réservé

Inscription des pelotons aux tirs du bouquet des Archers de Compiègne :

Le droit d'inscription est fixé à **8€** pour les archers tirant à 50m et **6€** pour les archers tirant à 30m.
Il vous sera demandé le montant du peloton complet (5 tireurs maxi) soit **40€**
Tir aux assiettes de 14h à 17h au centre d'Archerie (ZAC de Mercières) **4€** la pastille.
Inscription sur internet : ***http://www.bouquetprovincial. fr*** ou sur place jusqu'à 8h30
Possibilité de tirer aux jeux de Compiègne et (si le jeu est complet) :
- **Rethondes, Choisy au Bac** (voir planning internet)

Du 18 mai au 22 septembre les Samedi et Dimanche : 4 départs par jour: 8h00, 10h30, 14h00, 16h30
Sont autorisés à tirer :
Les archers munis de leur licence compétition et du certificat médical autorisant la pratique en compétition.
La tenue blanche ou de club ou de compagnie sera exigée

Partie à renvoyer avec le règlement (40€ par peloton) à :
Les Archers de Compiègne, 2 rue Jaques Daguerre, ZAC de Mercières Zone IV 60471 COMPIEGNE Cedex
Tél : 03 44 23 04 43 ; E.mail : inscriptions@bouquetprovincial.fr
Si envoi par e-mail ou sur le site Internet : Merci d'envoyer le règlement par courrier.
Merci de remplir le formulaire en lettre Majuscules

Cie d'arc ou club de : .....
Responsable : .....
Adresse : .....
Code postal ..... **Ville :** .....
E.mail : .....

Tél.: .....

			Date heure	Date heure
Pelotons	Jeu d'arc	Nb. de tireurs (5 maxi)	1er choix	2ème choix
1				
2				
3				
4				
5				

Chèque à l'ordre de la compagnie d'arc des Archers de Compiègne
Renseignements sur la compagnie, localisation : ***http://www.archersdecompiegne.fr***

Annexe 3

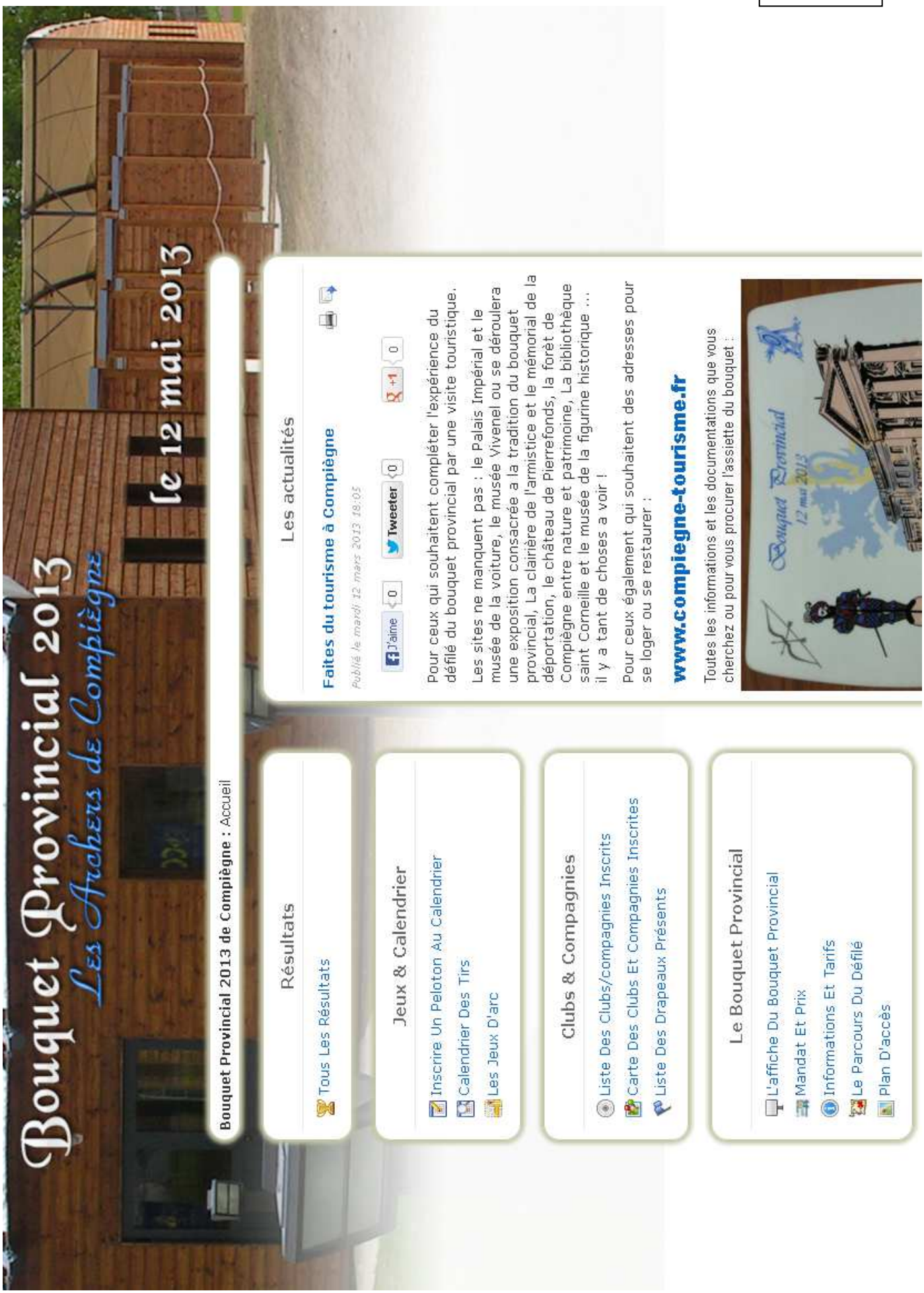
Bouquet Provincial 2013
Les Archers de Compiègne
le 12 mai 2013
Bouquet Provincial 2013 de Compiègne : Accueil
Résultats
Tous Les Résultats
Jeux & Calendrier
Inscrire Un Peloton Au Calendrier
Calendrier Des Tirs
Les Jeux D'arc
Clubs & Compagnies
Liste Des Clubs/compagnies Inscrits
Carte Des Clubs Et Compagnies Inscrites
Liste Des Drapeaux Présents
Le Bouquet Provincial
L'affiche Du Bouquet Provincial
Mandat Et Prix
Informations Et Tarifs
Le Parcours Du Défilé
Plan D'accès
Les actualités
Faites du tourisme à Compiègne
Publié le mardi 12 mars 2013 18:05
J'aime 0
Tweeter 0
+1 0
Pour ceux qui souhaitent compléter l'expérience du défilé du bouquet provincial par une visite touristique.
Les sites ne manquent pas : le Palais Impérial et le musée de la voiture, le musée Vivenel ou se déroulera une exposition consacrée a la tradition du bouquet provincial, La clairière de l'armistice et le mémorial de la déportation, le château de Pierrefonds, la forêt de Compiègne entre nature et patrimoine, La bibliothèque saint Corneille et le musée de la figurine historique ... il y a tant de choses a voir !
Pour ceux également qui souhaitent des adresses pour se loger ou se restaurer :
www.compiegne-tourisme.fr
Toutes les informations et les documentations que vous cherchez ou pour vous procurer l'assiette du bouquet :
Bouquet Provincial
12 mai 2013

LOGO de la Compagnie

Marque : Inscrire la valeur de la flèche dans la case correspondante		1	2	3	4
	3				3
	2			2	
	1	1			
Exemple :	M		M		

Cat : BH*, MH*, CH, JH, SH, VH, SVH
BF*, MF*, CF, JF, SF, VF, SVF
* : sauf CO Arc Droit : sans Cat.
Arme, Assiette : Rayer les mentions incorrectes

Bouquet Provincial de

Compagnie d'Arc de : _____

Nom du responsable : _____ **Adresse :** _____

Jeu N°	Date :	
	Heure :	

Marqueurs	Signatures :

Archer N°1 :		Categ	Genre	Arme
Nom				CL
Prénom				CO
N° Lic.				AD
Assiette : OUI / NON		Gagnée : OUI / NON		

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40
3																																								
2																																								
1																																								
M																																								

	Nombre	Points
3		
2		
1		
M		

Honneurs (40-Nb.M)	Points	Chapelets Nb.2+Nb.3

Signature Archer :

Archer N°2 :		Categ	Genre	Arme
Nom				CL
Prénom				CO
N° Lic.				AD
Assiette : OUI / NON		Gagnée : OUI / NON		

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40
3																																								
2																																								
1																																								
M																																								

	Nombre	Points
3		
2		
1		
M		

Honneurs (40-Nb.M)	Points	Chapelets Nb.2+Nb.3

Signature Archer :

Archer N°3 :		Categ	Genre	Arme
Nom				CL
Prénom				CO
N° Lic.				AD
Assiette : OUI / NON		Gagnée : OUI / NON		

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40
3																																								
2																																								
1																																								
M																																								

	Nombre	Points
3		
2		
1		
M		

Honneurs (40-Nb.M)	Points	Chapelets Nb.2+Nb.3

Signature Archer :

Archer N°4 :		Categ	Genre	Arme
Nom				CL
Prénom				CO
N° Lic.				AD
Assiette : OUI / NON		Gagnée : OUI / NON		

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40
3																																								
2																																								
1																																								
M																																								

	Nombre	Points
3		
2		
1		
M		

Honneurs (40-Nb.M)	Points	Chapelets Nb.2+Nb.3

Signature Archer :

Archer N°5 :		Categ	Genre	Arme
Nom				CL
Prénom				CO
N° Lic.				AD
Assiette : OUI / NON		Gagnée : OUI / NON		

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40
3																																								
2																																								
1																																								
M																																								

	Nombre	Points
3		
2		
1		
M		

Honneurs (40-Nb.M)	Points	Chapelets Nb.2+Nb.3

Signature Archer :

Annexe 4

Observations :

Nombre de marmots relevés :

Annexe 5

Bouquet Provincial

Liste d'accueil des Drapeaux Impairs

N°	Compagnie	Localité	N° Agrément	Partie Vin de Jardin	inscrite aux tirs	Nb.
1	Les Archers de Compiègne	Compiègne	0860007	OUI	OUI	64
3	Compagnie Colonelle	Soissons	0202020	NON	NON	10
5	Saint Prix	Saint Prix	2595186	NON	NON	10
7	Montagny Sainte Félicité	Montagny Sainte Félicité	0460006	NON	OUI	10
9	Compagnie d'Arc de Vincennes	Vincennes	2694042	NON	NON	10
11	Compagnie d'Arc de Fontenay sous bois	Fontenay sous bois	2694048	NON	OUI	10
13	1ère Compagnie d'Arc de Fontenay sous bois	Fontenay sous bois	2694016	NON	OUI	10
15	Chènevières	Chènevières sur marne	2604005	NON	OUI	10
17	Famille des pays de France			NON	NON	1
19	Plailly	Plailly	0360015	NON	OUI	10
21	Compagnie d'Arc de Sannois	Sannois	2595111	NON	OUI	10
23	Compagnie d'Arc de Noyon	Noyon	1060011	OUI	OUI	20
25	ASPTT	Ajaccio	342A017	NON	OUI	2
27	Cuise la Motte	Cuise la Motte	0860008	OUI	OUI	12
29	Hardricourt	Hardricourt	0202020	NON	NON	14
31	Cie des martins tireurs	St Martin en Campagne	3076086	NON	NON	10
33	Rosny sous Bois	Rosny sous Bois	2693030	NON	OUI	18
35	Villeneuve Saint Germain	Villeneuve Saint Germain	0202036	NON	OUI	10
37	Cie D'arc de la Fleche	La Fleche	2272005	NON	NON	18
39	St Leu la foret	St Leu la foret	2594124	NON	OUI	27
41	Poissy	Poissy	2578153	NON	NON	8
43	Jussy	Jussy	1002032	NON	OUI	12
45	Compagnie d'Arc de Commenchon	Commenchon	1002003	NON	OUI	6
47	Cie St Sébastien	Blérancourt	0802025	OUI	OUI	9
49	Sevran	Sevran	2693035	NON	OUI	20
51	Cie d'arc Aulnay sous bois	Aulnay sous bois	2693082	NON	OUI	20
53	Cie d'arc Eragny	Eragny sur Oise	2595206	NON	OUI	10
55	Fontenay aux roses	Fontenay aux roses	2592076	NON	OUI	13
…						
…						

Ce livret a été élaboré dans le but de renseigner et d'aider les compagnies candidates à l'organisation d'un bouquet provincial.
Nous espérons cet objectif atteint ou, du moins, vous avoir apporté quelques renseignements et précisions basés sur l'expérience de divers bouquets en Picardie des années précédentes.
Toutefois nous sommes toujours attentifs à l'amélioration de l'information et accueillerons avec plaisir tout compléments ou précisions que vous, lecteur, pourrez nous faire parvenir à l'adresse ci-contre.

Un grand merci par avance pour votre collaboration à la prochaine actualisation … Dans 50 ans ?

LIGUE DE PICARDIE TIR A L'ARC

Commission Traditions

Ligue de Picardie de Tir à l'Arc
2, rue Jacques Daguerre
ZAC de Mercière 60200 COMPIEGNE
téléphone : 03 44 23 21 28
mail : ligue.de.picardie@wanadoo.fr

PICARDIE
LA RÉGION